
ACCÉLÉRATION DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DU MALUS AUTOMOBILE

Situation actuelle

Le dispositif **bonus/malus automobile** est l'une des premières mesures issues du Grenelle de l'Environnement. Il comporte deux volets :

- le "bonus écologique", qui prend la forme d'une aide budgétaire, est compris entre 200 et 5000 euros selon le niveau d'émission de CO₂ et versé aux personnes acquérant une voiture neuve émettant moins de 130g CO₂/km ;
- le malus est applicable aux véhicules émettant plus de 160g CO₂/km, et se traduit par une taxe dont le montant est compris entre 200 et 2 600 euros selon le taux d'émission de CO₂ du véhicule considéré.

Tous les deux ans à partir du 1^{er} janvier 2010, les seuils de déclenchement du bonus-malus sont réduits de 5g CO₂/km.

Ainsi, il était initialement prévu que le seuil de déclenchement du malus soit de 156 g de CO₂/km à compter du 1^{er} janvier 2010 et de 151 g de CO₂/km à compter du 1^{er} janvier 2012.

Depuis sa mise en place au début de l'année 2008, le bonus-malus a démontré son efficacité pour orienter la demande et l'offre vers des véhicules moins émetteurs de CO₂ : les émissions moyennes des véhicules neufs ont baissé de 149 g de CO₂/km fin 2007 à 133 g de CO₂/km en août 2009, alors que la baisse était en moyenne de 1,5 g de CO₂/km par an au cours des années précédentes.

Situation nouvelle

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif du malus automobile, il est proposé d'appliquer dès 2011 le barème initialement prévu au titre de l'année 2012.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2011, le seuil de taxation serait abaissé à 151 g de CO₂/km.

Ce relèvement permettrait ainsi d'accompagner et d'accélérer :

- l'évolution des comportements à l'achat des consommateurs, pour privilégier l'achat de véhicules à faible émission de CO₂ et favoriser ainsi la modification de la structure du parc automobile ;

- les évolutions techniques des constructeurs en les encourageant à cibler leur offre vers des véhicules moins émetteurs de CO₂.

Le barème applicable serait le suivant :

TAUX D'EMISSION de dioxyde de carbone (en grammes par kilomètre)	TARIF DE LA TAXE (en euros)		
	Année d'acquisition		
	2010	2011	2012
Taux ≤ 150	0	0	0
151 ≤ taux ≤ 155	0	200	200
156 ≤ taux ≤ 160	200	750	750
161 ≤ taux ≤ 165	750	750	750
166 ≤ taux ≤ 190	750	750	750
191 ≤ taux ≤ 195	750	1600	1600
196 ≤ taux ≤ 200	1600	1600	1600
201 ≤ taux ≤ 240	1600	1600	1600
241 ≤ taux ≤ 245	1600	2600	2600
246 ≤ taux ≤ 250	2600	2600	2600
250 < taux	2600	2600	2600